

<https://sntrscgt.fr/spip.php?article3505>

# Compte rendu de la Conférence Nationale des retraités du 30 janvier 2024

- VIE DU SYNDICAT - RETRAITÉS -

Date de mise en ligne : lundi 12 février 2024

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

# Compte rendu de la Conférence Nationale des retraités du 30 janvier 2024

Cette CNR s'est tenue à Villejuif. Le matin, lors de la discussion entre les délégués des sections, 3 délégués de la Section Nationale des Retraités étaient présents (le 4ème était bloqué dans le métro), 2 délégués de la section de Jussieu étaient aussi présents (dont une représentante du Comité Directeur de l'Union des Syndicats de retraités (USR) de Paris) ainsi qu'un délégué de la section de l'ESPCI et un retraité de la section Pouchet. L'Union Fédérale des Retraités de la FERC était représentée par son secrétaire général adjoint. Le BN du SNTRS était représenté par H Berkoun.

Ainsi seulement 2 sections locales de la région Ile de Franc (IDF) étaient représentées. Aucune section des autres régions n'était représentée.

Cette faible participation n'a pas empêché la discussion d'être intéressante. Les thèmes principaux abordés ont été la situation en Palestine avec le massacre des habitants de Gaza, la baisse du pouvoir d'achat des retraités et la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (PSC) obligatoire dans la Fonction publique.

Trois motions ont été votées à l'unanimité. Elles reflètent bien la teneur des sujets abordés.

## **Motion 1 sur le pouvoir d'achat**

La Conférence Nationale des Retraités du SNTRS-CGT réunie le 30 janvier 2024 constate que le pouvoir d'achat des pensions a baissé considérablement depuis une vingtaine d'années. Elle exige une augmentation immédiate des pensions de 10%, au-delà des 5,3% octroyés par le gouvernement à compter du 1er janvier. Elle estime indispensable la mobilisation des retraités dans les plus brefs délais.

## **Motion 2 sur la réforme de la PSC**

La Conférence Nationale des Retraités du SNTRS-CGT réunie le 30 janvier 2024 prend acte de la réforme de la protection sociale complémentaire des agents de l'Etat, actifs et retraités. Elle revendique l'égalité de traitement des retraités avec les actifs.

*Commentaire : l'intérêt de la réforme pour les actifs a été constaté. L'intérêt pour les retraités n'a pas paru évident aux participants. Tous les présents ont bien compris que chaque retraité devrait examiner sa situation personnelle quand des propositions concrètes seront sur la table. Les participants ont souhaité que la CGT défende, après les accords d'aujourd'hui, l'égalité de traitement entre actifs et retraités.*

## **Motion 3 sur Gaza**

La Conférence Nationale des Retraités du SNTRS-CGT réunie le 30 Janvier 2024 prend acte de la décision de la Cour Pénale Internationale (CPI) du 26 janvier 2024.

Elle réaffirme l'exigence du cessez-le-feu, de la fin du blocus et du respect du droit à un Etat pour les palestiniens.

La CNR souhaite que soient étudiées avec le BN les conditions dans lesquelles le bureau de la SNR pourrait contacter directement les retraités des sections locales.

*La dispersion des retraités du SNTRS sur tout le territoire n'est pas propice à une activité syndicale qui prenne en compte la défense de leurs intérêts par le SNTRS, comme le montre la faible participation à cette CNR organisée en IDF.*

L'après-midi nous avons invité Jean Marc Canon, ex secrétaire de l'UGFF devenue UFSE, à faire une présentation

sur l'affaiblissement et la privatisation des Services Publics. Il a orienté son exposé sur les différents aspects de l'intervention du privé dans les services publics (délégations de services publics, partenariats public/privé, cabinets de consulting privés, ...) ainsi que sur l'altération du statut de Fonction publique (agents non titularisés en nette augmentation). La présentation a été suivie par un débat riche sur les conséquences néfastes de cette politique d'affaiblissement des services publics dans de nombreux domaines (transports, hôpitaux, recherche publique, etc) et sur le scandale de l'argent public distribué aux entreprises sans contrepartie. Puis le débat s'est poursuivi sur les possibilités de contrecarrer cette politique avec une confédération CGT de 600 000 adhérents qui peine à organiser le développement des luttes pour faire basculer le rapport de forces en faveur des travailleurs.

Quelques syndiqués s'étaient joints aux délégués pour écouter Jean Marc et participer au débat.

Michel PIERRE, secrétaire de la Section Nationale des Retraités